

Initiatives ministérielles

vre et encore moins prospérer si on ne respecte pas la propriété intellectuelle.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole ici aujourd'hui pour parler d'une question très importante pour les Canadiens et pour les habitants de Kenora—Rainy River.

C'est dommage que nous devions entamer ce débat dans une telle hâte, et naturellement la hâte dont je parle est due au fait que nous nous trouvons dans la même situation que lorsque nous avons étudié à la Chambre la plupart des projets de loi controversés, à savoir, sous la menace de la clôture.

Le projet de loi C-91 a été proposé par le gouvernement conservateur pour régler la question de la prolongation de la protection des brevets pour les fabricants de produits pharmaceutiques. Je pourrais ajouter que c'est aux dépens des consommateurs canadiens.

On a beaucoup discuté à la Chambre ce matin pour déterminer quels étaient les faits. Je pense que peut-être nous pouvons examiner certains d'entre eux. Il ne fait aucun doute que le gouvernement a le droit et l'obligation de négocier au nom des Canadiens. C'est vrai que nous avons affaire à un marché très mondialisé et concurrentiel, et que nous devons être prêts à négocier des ententes avec le reste du monde.

La question est la suivante: ce gouvernement a-t-il agi en bon négociateur? Examinons les faits. Il n'y a pas si longtemps, nous avons débattu dans cette enceinte de la question de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous avons aussi discuté de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis au moment des élections de 1988 et dans les mois précédents.

La question de fond de tous ces débats était de savoir si les Canadiens allaient obtenir une bonne entente. La question qui se pose encore une fois, c'est de savoir si c'est effectivement ce que nous avons obtenu. Je veux examiner certains faits, juste pour souligner à la Chambre ce que nous donne le projet de loi C-91. Évidemment, nous obtenons une prolongation de la protection des brevets pour les fabricants de produits pharmaceutiques. Comme je le disais, la mesure porte cette protection à 20 ans. Beaucoup de députés d'en face croient que c'est une bonne chose de nous aligner sur les autres pays.

Nous devons pourtant, avant tout, examiner les différences qui existent entre le Canada et les autres pays. En effet, notre pays est unique en son genre. Il faut tenir compte de certains facteurs importants. Notre situation géographique et démographique fait que les distances à parcourir sont plus longues et que, pour cette raison, le coût des soins de santé est parfois beaucoup plus élevé que dans d'autres pays.

Nous avons mis au point au Canada un régime très particulier. Notre régime national de soins de santé est le reflet des besoins particuliers des Canadiens. On ne peut pas dire simplement que nous sommes pareils aux autres. Si c'était le cas, il n'y aurait qu'un seul pays dans le monde. Il n'y aurait aucune différence notable entre les autres nations et nous.

Nous serions tous pareils. Nous aurions, par exemple, le même genre de lois et le même genre de mesures de protection de l'environnement. Pourtant, ce n'est pas du tout le cas. Cependant, le gouvernement conservateur semble croire que nous sommes tous pareils et que nous devons tous être traités de la même manière.

Voyons ce qui se passera après l'entrée en vigueur du projet de loi C-91. La protection accordée aux produits pharmaceutiques brevetés sera prolongée en moyenne de 7,2 ans. À compter de 1993, le projet de loi C-91 coûtera aux Canadiens 7,5 millions de dollars et, en l'an 2000, les coûts supplémentaires seront de 455 millions de dollars par année.

De 1993 à 2000, les coûts cumulatifs du projet de loi C-91, seront de 1,7 milliard de dollars et, en 2010, ces coûts auront atteint 4 milliards de dollars. La question qui se pose, c'est de savoir ce que nous obtiendrons en échange des 4 milliards de dollars que nous donnons aux grandes sociétés pharmaceutiques. Y aura-t-il plus d'emplois, comme il était annoncé en 1987? Non. Nous n'aurons pas plus d'emplois. Y aura-t-il plus de recherche et de développement? Peut-être. En échange de la prolongation de la période de protection des brevets que nous accordons aux grandes sociétés pharmaceutiques qui, en passant, appartiennent à des étrangers à 85 p. 100, celles-ci investiront, a-t-on dit, 500 millions de dollars dans la recherche et le développement.

• (1210)

Les consommateurs canadiens paieront leurs médicaments environ 4 milliards de dollars de plus, parce que l'on veut rendre le système canadien semblable au système américain. Or, nous savons que les Américains paient leurs médicaments d'ordonnance 62 p. 100 plus cher, en moyenne, que les Canadiens. Donc, en l'an 2010, les systèmes américain et canadien seront sur le même pied. Le prix de nos médicaments devrait augmenter jusqu'à atteindre le prix des médicaments sur le marché américain.

La question que nous devons nous poser, c'est de savoir pourquoi nous débattons de cette mesure législative. Ce n'est pas parce que c'est notre rôle, en tant que loyale opposition, de nous y opposer. Nous devons néanmoins, en tant que parlementaires, exposer les faits pour que la population canadienne soit à même de juger si